

Informations :

Ce formulaire concerne une **famille qui ne réside pas sur la commune de Guécélard mais qui souhaite y scolariser son enfant**. La dérogation est accordée pour la durée de l'enseignement maternel ou de l'enseignement élémentaire. Ainsi, si votre enfant passe de maternelle en élémentaire, il faudra établir une nouvelle demande dès le début du 3ème trimestre de la grande section de maternelle pour son entrée au CP.

Représentant légal (nom/prénom) :

Adresse du domicile principal (où réside l'enfant) :

Autre adresse (si différente de celle de l'enfant) :

N° de téléphone et mail de contact :

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance : Etablissement et classe fréquentés l'année précédente :

☐ Aucun ☐ Ecole à (ville) Classe :

MOTIVATION DE LA DEMANDE : (cochez la case qui concerne votre situation)

Cas dérogatoire de plein droit (article L.212-8 et R.212-21 du code de l'éducation)

☐ La capacité d'accueil de la commune de résidence est insuffisante (ou absence d'école ou de classe adaptée sur la commune de résidence)

☐ La commune de résidence dispose d'une capacité d'accueil suffisante : la demande de dérogation est justifiée par un des cas suivants :

☐ Obligations professionnelles des parents : lorsque la commune de résidence n'assure pas la restauration scolaire et/ou la garde des enfants

☐ Fratrie : un frère ou une sœur est inscrit la même année scolaire dans une école maternelle ou élémentaire de la commune d'accueil

☐ Poursuite de la scolarité de l'enfant, dans le cycle maternel ou élémentaire

☐ Raisons médicales : l'état de santé de l'enfant nécessite une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de résidence : les parents doivent fournir une attestation délivrée par un médecin scolaire ou assermenté

☐ **Autre cas, hors cas dérogatoires de plein droit**

☐ Paiement de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : l'un des parents règle la CFE au travers d'une société déclarée à son nom et au profit de la commune de Guécélard.

☐ Paiement de la Taxe Foncière : l'un des parents possède une propriété Guécélard.

Pour toute(s) information(s) complémentaire(s), veuillez joindre un courrier.

Loi RGPD : Les données personnelles recueillies via ce formulaire, font l'objet d'un traitement informatique par la commune de Guécélard et votre commune de résidence dans le but de gérer les inscriptions scolaires. Ces données sont uniquement destinées aux agents de la collectivité en charge du service scolaire. Ces données sont conservées durant la période de scolarité de votre enfant. Vous pouvez accéder à ces données, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits : communication@guecelard.fr
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Date :

Signature du représentant légal
(Nom et prénom)

AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE
--

☐ Avis favorable :

.....

☐ Avis défavorable :

.....

DÉCISION DE LA COMMUNE DE GUÉCÉLARD

ACCORD ☐

REFUS ☐

.....
.....
.....

Le /..... /20.....

Pour le Maire, L'Adjointe à la vie éducative